

## La contrôlite aiguë

Par l'effet combiné d'une sincère volonté parlementaire de réforme des institutions et d'une méfiance croissante à l'égard du Conseil fédéral et de son administration, le Palais est désormais entré dans une phase de contrôlite aiguë. D'une part, les instruments traditionnels de la surveillance parlementaire, principalement les commissions de gestion des Chambres, ont accentué leurs pressions et pas seulement à l'instigation de leurs très actifs secrétaires permanents. D'autre part, on assiste à la multiplication des commissions d'enquête, groupes d'analyses et autres instances inspectrices. Il existe même, depuis l'an dernier, à la fois un Service de contrôle administratif du Conseil fédéral, institué «spontanément» par l'exécutif à la suite de moult interventions parlementaires et rattaché à la Chancellerie, et un Service parlementaire de contrôle de l'administration, mis à la disposition des commissions de gestion. Tandis que le premier se consacre pour l'essentiel aux analyses a posteriori des questions interdépartementales, le second définit son propre cahier des charges en toute autonomie.

Ces deux nouvelles unités contrôlent la gestion des affaires fédérales et laissent en principe toute la surveillance financière aux organes traditionnellement compétents, tant au niveau interne à l'administration (Contrôle fédéral des finances) qu'au sein du Parlement (Délégation et commissions des finances).

Il n'empêche qu'au total et malgré l'interruption de l'exercice Mc Kinzey d'analyse globale de l'administration fédérale, cette dernière peut passer pour la plus étroitement surveillée des administrations nationales. Ses décisions sont étudiées, ses procédures passées au crible, ses (ré)actions dûment évaluées. Les offices et les fonctionnaires eux-mêmes doivent consacrer de plus en plus d'énergie à préparer des réponses explicatives et auto-justificatrices aux enquêteurs, aux commissaires, aux questionnaires en tous genres — sans parler des centaines d'interventions parlementaires (motions, postulats, interpellations,

questions) déposées chaque année sur le seul bureau du Conseil national.

Tout cet activisme contrôleur a de quoi freiner, sinon paralyser. Et les plus démotivés par des tâches qu'ils considèrent comme trop souvent vaines, peuvent toujours se consoler en imaginant qu'à la limite, l'excès de contrôle empêchant d'agir, il n'y aura plus rien à contrôler. On n'en est bien évidemment pas encore là, mais pour l'heure ça cogne dur sur le Conseil fédéral et son administration. Particulièrement depuis les rangs radicaux. Certes, il y a les gentils, du type Rhinow et Petitpierre, qui s'épuisent à formuler des propositions raisonnables dont le Conseil fédéral ne veut pas mais que les Chambres finiront par adopter, sans pouvoir leur donner suite elles-mêmes, ce qui garantit des difficultés et des frustrations durables. Et puis il y a aussi les durs, qui reprochent aux membres de l'exécutif, y compris au «jeune» Villiger, de pratiquer le «moins d'Etat dirigé».

Le conseiller national valaisan Pascal Couchepin, par ailleurs président du groupe radical des Chambres et futur homme d'Etat fédéral, n'a pas ménagé ses critiques au chef du Département fédéral de justice et police, qu'il surveille de près et en sa qualité de président de la section concernée de la commission de gestion. Il attaque durement Arnold Koller, au nom d'un Parlement très fâché, — aussi contre lui-même s'il est conscient de ses propres oublis. La CEP 2 a mal relu le rapport sur l'affaire Bachmann: ce document, vieux de dix ans, faisait clairement allusion aux organisations P26 et P27, sur lesquelles le rapporteur d'alors, Jean-Pascal Delamuraz, avait comme ses collègues, des informations sans doute assez détaillées pour évaluer le problème.

Si elle veut atteindre juste, la surveillance parlementaire est décidément un art plus difficile que la critique. Car il ne suffit pas de prendre pour cible telle ou telle personnalité gouvernementale; cela n'a pas davantage de sens d'attaquer un exécutif dans son ensemble, responsable

YJ

(suite à la page 3)

# Les instruments se créent

**(pi) Le Conseil fédéral l'a répété à maintes reprises à l'occasion de réponses à des interventions parlementaires: il n'est juridiquement pas possible d'obliger les caisses de pensions à intervenir sur le marché hypothécaire. Une telle intervention ne ferait d'ailleurs guère baisser les taux mais pourrait par contre contribuer à éviter leur évolution en dents de scie. Propos souvent confirmés vendredi passé au colloque organisé à Lausanne par l'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL) et réunissant une cinquantaine de gestionnaires de caisses de pensions.**

Les auditeurs ont été d'abord quelque peu refroidis par les propos technocratiques et d'une excessive réserve tenus par Olivier Ferrari, représentant la Conférence des administrateurs des caisses de pensions. M. Ferrari a principalement répété que les caisses n'avaient pas à porter la charge d'une politique sociale, qu'elles devaient être prudentes dans leurs investissements et effectuer uniquement des placements rentables. Principes qui n'empêchent pas les caisses d'effectuer maints placements à des rendements inférieurs à ce qui serait obtenu sur le marché hypothécaire. Francis Matthey, conseiller d'Etat et président de la caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel, a d'ailleurs cité l'exemple de sa caisse de pensions qui a confié la gestion d'un portefeuille d'actions et d'obligations suisses à une banque privée. Sur cinq à dix ans, le rendement est moins bon que ce qui a été obtenu sur le marché hypothécaire. M. Matthey a par ailleurs tempéré la vision à court terme de M. Ferrari: *«Le rôle des caisses de pensions n'est pas seulement d'assurer des rentes, mais une situation économique favorable. Si la situation économique est mauvaise, les assurés sont mal assurés.»*

Ce qui manquait jusqu'à maintenant, c'était des intermédiaires entre les caisses et les emprunteurs. Il y a en effet un travail d'évaluation des risques à faire avant d'accorder un prêt, travail pour lequel les institutions de prévoyance ne sont pas outillées. Ces intermédiaires commencent à s'organiser spontanément, qu'il s'agisse d'institutions à but non lucratif ou de sociétés de gestion flairant un marché intéressant. Il a été question lors du colloque principalement de deux de ces intermédiaires:

● La centrale d'émissions dont nous annonçons la création dans notre nu-

méro spécial 1019 est maintenant en fonction. Créée par des organisations faitières représentant des coopératives d'habitation et des institutions immobilières sans but lucratif, elle émettra des emprunts publics sous formes d'obligations garanties par la Confédération. Leur rendement correspondra aux autres papiers-valeur du même genre et les sommes empruntées doivent correspondre à des demandes de prêts pour un même montant de la part des membres des associations participantes, les emprunts de ces dernières étant garantis par cédule

hypothécaire. Ce système permet aux caisses de pensions notamment de s'engager sur le marché hypothécaire sans accorder elles-mêmes des prêts.

● Autre intermédiaire, la fondation Hypotheka. Une société de gestion dépendant de cette fondation effectuera la sélection des emprunteurs et se chargera de l'encaissement des annuités pour le compte des caisses de pensions. Ces dernières seront cependant les créancières directes, titulaires du gage immobilier. La fondation gèrera également un fonds de compensation pour assurer le versement des intérêts des débiteurs en rupture de paiement.

Même si la répartition actuelle du marché hypothécaire, contrôlé à près de 90% par les banques, rend illusoire un bouleversement rapide, l'accroissement de la part des caisses de pensions qui semble se dessiner va dans le sens d'une stabilisation du marché. Pour autant qu'elles exigent l'amortissement régulier de leurs prêts, les caisses de pensions disposent en effet de sources de financement assurées à long terme, l'idéal pour octroyer des prêts hypothécaires, par définition de long terme aussi. ■

## CONTRIBUTION FÉDÉRALE AUX LOYERS

# Une aide discutable

**(pi) Chaque nouvelle aide sociale pose des problèmes, notamment en ce qui concerne l'égalité de traitement. Le projet d'arrêté fédéral visant à favoriser les contributions cantonales aux loyers et aux intérêts hypothécaires n'évite pas cet écueil. Faisant suite à une proposition du conseiller aux Etats PDC fribourgeois Cottier, ce projet propose de soutenir les locataires et les propriétaires dont le loyer excède 30% du revenu imposable pour les premiers et les charges hypothécaires 35% du revenu pour les seconds, pour autant que le dit revenu ne dépasse pas 40 000 francs. Cette proposition qui semble intéressante pour celles et ceux que les hausses d'intérêts hypothécaires ont mis dans une situation difficile a cependant plusieurs défauts.**

● Le rôle de l'Etat est d'assurer à chacun la possibilité d'obtenir un revenu lui permettant de vivre décemment et notamment d'acquiescer ou de louer un logement. Par l'aide qu'il envisage, l'Etat subventionnerait davantage les banques

qui encaissent les intérêts hypothécaires que les locataires et les propriétaires. On peut d'ailleurs rappeler que si cette proposition a été admise, dans son principe, par les Chambres, c'est dans le but avoué de libéraliser complètement les loyers par la suite et de supprimer les restrictions légales à leur augmentation. Il appartient plutôt à l'Etat d'agir soit pour rendre les logements moins chers, soit pour accroître le revenu de celles et ceux qui ne peuvent trouver un logement adapté à leur salaire.

● Le projet ne respecte pas l'égalité de traitement entre citoyens. Ainsi le couple qui, par choix, habite dans un appartement dont le loyer est trop élevé sera aidé alors que celui qui aura augmenté le temps de travail de l'un des deux conjoints n'aura droit à aucun soutien de l'Etat. D'autre part la limite de 40 000 francs ne tient pas compte des différences de besoins existant entre un célibataire et un couple avec enfants. Par ailleurs cette limite est trompeuse: les

intérêts passifs étant entièrement déductibles de son revenu, une personne gagnant effectivement 60 000 francs par an et payant 20 000 francs de charges pour la maison qu'elle a achetée aura un revenu fiscal de 40 000 francs, et touchera une aide puisque les intérêts atteignent la moitié de son revenu fiscal (mais seulement le tiers de son revenu réel).

● Pour les propriétaires, on aidera ceux qui ont trop emprunté ou qui n'ont pas amorti alors que ceux qui ont renoncé à construire ou qui ont amorti régulièrement n'entreront pas en compte.

● Le prix de cette aide risque d'être exorbitant: dans le canton de Neuchâtel, 70% des contribuables ont un revenu imposable inférieur à 40 000 francs.

Il n'empêche que les hausses des taux hypothécaires ont créé de nombreuses situations difficiles. Si certains ont pu

## Une autre forme de propriété

L'USAL regroupe principalement des coopératives d'habitation, mais aussi des fondations et toute société dont le but est de mettre sur le marché des logements sociaux, à prix non spéculatifs. L'USAL souhaiterait que le capital détenu par les assurés auprès de leur institution de prévoyance puisse être mis en gage non seulement pour acquérir ou construire un logement, mais aussi pour acquérir une part sociale d'une coopérative d'habitation. Cette revendication a la logique pour elle: en acquérant une part, on devient le co-propriétaire de la société possédant le logement que l'on occupe.

renoncer à la deuxième voiture ou rogner sur le budget vacances, combien de mères seules, de jeunes familles, doivent-elles faire face à des charges disproportionnées? Plutôt que de diluer des aides qui toucheront bon nombre de personnes qui n'en ont pas besoin, il serait certainement plus efficace de revoir notre politique sociale au bénéfice de groupes ciblés, auxquels un soutien temporaire est une nécessité. Des allocations familiales dignes de ce nom, un congé parental en cas de naissance, une amélioration des bourses d'étude restent des sujets à l'ordre du jour... ■

## Eradication des langues

(cfp) Il est souvent question de tentatives de divers gouvernements d'éradiquer les langues de groupes ethniques minoritaires pour renforcer le sentiment national en adoptant la seule langue de la majorité. Comparaison n'est pas raison, mais il est intéressant de citer l'article 171 du Règlement général des écoles primaires du canton de Fribourg, datant de 1886: *L'usage du patois est sévèrement interdit dans les écoles; la langue française et l'allemand grammatical sont seuls admis dans l'enseignement. Les instituteurs veillent à ce qu'il en soit de même en dehors de l'école et dans les conversations entre enfants.* Les francophones semblent bien avoir fait respecter le règlement et si les patois ne sont pas tout à fait morts, ils ne sont pas aussi répandus que les patois allemands de «Deutsche Freiburg». ■

## Problèmes exportés

(pi) Lu dans le service de presse de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) du 6 février: *Collectivement, l'absence de prise de décision amène la Suisse à simplement exporter ses problèmes plutôt qu'à les résoudre. L'exemple-type de ce comportement est celui de la production d'énergie. La Suisse prend le dangereux chemin déjà emprunté par l'Italie, qui condamne le nucléaire et se voit contrainte d'importer massivement de l'énergie (d'origine nucléaire!) ou d'en produire dans des centrales thermiques polluantes...*

(Notons en passant que si la Suisse importe de l'électricité française, c'est parce qu'elle en exporte, davantage encore, mais d'origine hydraulique et aux heures de pointe, donc au tarif fort. Mais là n'est pas notre propos.)

A propos d'exportation des problèmes toujours: le chômage progressant dans le canton de Vaud, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi annonce, à propos des saisonniers: «*Dans le bâtiment, nous avons décidé de n'octroyer cette année que les deux tiers du nombre (de permis) normalement attribué à ce secteur.*» (24 Heures du 8 février). Et le journaliste d'expliquer: «*La diminution du nom-*

*bre de saisonniers dans le bâtiment répond à un besoin précis, celui de donner une priorité aux chômeurs d'ici qui se présentent sur le marché.*» Une politique qui a apparemment l'aval des syndicats; Gérard Forster, président de l'Union syndicale vaudoise ajoute en effet: «*Il est hélas assez difficile de faire comprendre cela à un employeur.*» Evidemment, les Suisses ont le désavantage d'être moins souples question horaires et salaire que les saisonniers. Si l'USAM avait de la suite dans les idées, elle proposerait l'abolition du statut de saisonnier pour que la Suisse cesse d'exporter son chômage. Rappelons que les saisonniers paient des cotisations à l'assurance-chômage, mais qu'ils ne peuvent bénéficier des prestations correspondantes s'ils ne trouvent pas de travail lorsqu'ils passent l'hiver dans leur pays ou si leur permis n'est pas renouvelé. ■

## La contrôlite aigüe

(suite de la première page)  
d'une politique, mais non comme tel de tout un appareil administratif. Il faudrait que les parlementaires de milice soient en mesure de toucher ceux qui ont sur tous les élus l'avantage de la pérennité et qui — heureusement — développent une dynamique propre et — moins heureusement — leur propre logique induite par la nature même de leur mission. Aussi longtemps qu'on estimera utile, voire nécessaire, l'existence d'un ministère public fédéral et de services d'observation politique, les fonctionnaires y affectés rassembleront plus ou moins stupidement des renseignements qu'ils consigneront avec la meilleure conscience dans des fichiers qu'il faudra ensuite, tôt ou tard, publier ou détruire — ce qui revient au même.

Ainsi la contrôlite aigüe peut rendre inopérables les organismes surveillés. Mais seul le choix politique peut définir les missions à remplir ou à ne pas accomplir.

YJ

# L'urgence de penser globalement

**(jd) Dans un premier temps, l'ambiance fut à l'euphorie. La chute du mur de Berlin, l'effondrement du Pacte de Varsovie, la fin de l'antagonisme entre les deux Grands qui, quarante années durant, avaient polarisé la planète, tous ces événements étaient annonciateurs d'une ère nouvelle de paix et de sécurité pour l'Europe. Les plus optimistes voyaient déjà réalisées les conditions d'un désarmement rapide, en particulier en Suisse.**

Quelques mois seulement nous séparent de ce changement profond de la situation internationale. Ils ont suffi à nous faire comprendre qu'à la période de guerre froide et d'équilibre de la terreur n'avait pas succédé un âge d'or de paix et d'harmonie. Il suffit d'évoquer ici le réveil des nationalités, les difficultés dans lesquelles se débat l'Union soviétique et la lutte pour le pouvoir qui s'y déroule, la désagrégation de la Yougoslavie, le tout sur fond de concentration de potentiel militaire en Europe. Autant l'environnement politique était jusque alors balisé et connu, autant il apparaît maintenant incertain.

## Conseil fédéral et antimilitaristes face à face

Tel est aujourd'hui le contexte difficile dans lequel s'inscrit le débat sur la politique de sécurité: un paysage politiquement instable et des menaces nouvelles, non militaires mais tout aussi susceptibles de mettre en danger les bases de notre existence: graves atteintes à l'environnement, évolution démographique, déséquilibres économiques, commerce de la drogue et mainmise des mafias sur les institutions, pour n'en citer que quelques-unes.

Dans son rapport d'octobre dernier à l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral affirme prendre en compte cette situation nouvelle et fluide: il s'agit «de ne rien abandonner de ce qui est valable, de ne pas hypothéquer les décisions futures et de ne rien négliger en vue d'un ordre de sécurité nouveau auquel notre pays a aussi tout intérêt». La lecture de ce rapport ne confirme malheureusement pas les intentions initiales; le gouvernement fait la part belle à l'acquis sécuritaire — conserver ce qui a fait ses preuves — et

limite délibérément son approche de la sécurité aux menaces militaires. Dans cette perspective l'armée, même allégée en effectifs, reste la pièce maîtresse de la politique de sécurité. Ainsi Conseil fédéral et antimilitaristes pacifistes se retrouvent dans un face-à-face stérile où le premier valorise à l'excès l'instrument militaire et les seconds lui dénie toute validité. Comme si le problème se posait en termes de tout ou rien.

## L'armée ne suffit pas à assurer notre sécurité

Opposition stérile parce que la situation actuelle et les scénarios d'un futur possible exigent plus que des analyses en noir et blanc. Le Conseil fédéral évoque certes une large palette de défis sociaux, économiques, démographiques et écologiques auxquels nous sommes confrontés. Mais c'est pour aussitôt s'en débarrasser en affirmant qu'ils font «depuis longtemps l'objet des diverses politiques de la Confédération, des cantons et des communes et qu'il est judicieux de laisser la responsabilité de leur gestion aux instances spécialisées». Et donc aux militaires le soin de définir et de gérer la politique de sécurité.

Belle illustration de la ventilation administrative des problèmes! On ne vit pourtant plus dans un monde où la conduite politique peut se satisfaire d'une distribution optimale des tâches. Lorsqu'il s'agit de la conception de la sécurité, on est en droit d'attendre des autorités qu'elles proposent plus qu'une énumération des dangers sans articulation aucune et sans degré d'urgence. Si l'on peut admettre que le scénario du retour à la confrontation entre les Etats est une éventualité à ne pas ignorer et justifie par conséquent le maintien d'une

force armée, on comprend moins par contre que le Conseil fédéral accorde une telle priorité à ce scénario au point de rejeter à la marge les dangers de type non militaire.

Pour reprendre la réflexion de Kurt Spillmann, spécialiste des questions stratégiques et de sécurité à l'École polytechnique fédérale de Zurich, les buts de la politique de sécurité — assurer la paix dans l'indépendance, maintenir la liberté d'action du pays, protéger la population, défendre le territoire — doivent être réexaminés à la lumière de données nouvelles. La seule existence de la force militaire helvétique ne peut garantir aujourd'hui la réalisation de ces objectifs. Notre paix par exemple ne peut résulter que d'un contexte pacifié en Europe, lequel implique l'édification d'un système de sécurité collective. Le Conseil fédéral le reconnaît pour aussitôt brandir les limites à notre participation découlant de la neutralité: «Dans la situation actuelle, et en raison précisément des incertitudes quant à l'évolution future, il n'y a pas lieu de nous départir de notre politique de neutralité traditionnelle.» Pour ajouter quelques pages plus loin que «notre neutralité doit dorénavant être examinée à la lumière des modifications du contexte dans lequel nous évoluons».

Or, pour effectuer cet examen, il importe de déterminer les modalités de l'insertion de la Suisse dans un ensemble européen. Certes l'unité politique et militaire de l'Europe est encore dans les limbes. Mais d'un rapport stratégique on peut exiger qu'il propose un minimum de réflexion prospective et qu'il contribue à animer le débat politique. Au lieu de quoi le Conseil fédéral nous invite bien helvétiquement à attendre pour voir. Par quoi il faut entendre que, pour l'essentiel, nous couchons sur nos positions. Ce mode de faire rappelle la stratégie française de la ligne Maginot. Mais, rassurés par notre défense armée, complétée de quelques pincées de diplomatie plus active et de politique économique extérieure dynamisée, nous risquons d'être pris à revers par d'autres dangers que le Conseil fédéral cite d'ailleurs pour les exclure de la politique de sécurité.

## Caricature

En définitive ce rapport illustre à la caricature le fonctionnement de notre gouvernement: la départementalisation à

# L'heure (leurre) des dupes

(ag) «C'est comme un contrat d'assurance...»: ce fut la première chose sensée que j'aie entendue, quand radios et télévisions annoncèrent le 15 février à 12h30 que, selon Radio Bagdad, le Conseil de commandement de la révolution se disait prêt à évacuer le Koweït conformément à la résolution 660 du Conseil de sécurité des Nations unies. Vu l'importance de l'événement la plupart des stations transformèrent sur le champ le journal ordinaire en un journal continu. Mais il fallait «meubler», et de recourir aux correspondants permanents, Londres, Washington, Moscou, Tel-Aviv, Riyad. Surpris eux aussi par la nouvelle, ces journalistes, avant toute réaction des gouvernements qu'ils observent, ne pouvaient qu'improviser. C'est alors que le correspondant à Moscou d'*Europe 1* dit enfin ce qu'il fallait dire: «Vous avez une dépêche. Bien!

*C'est comme un contrat d'assurance; il faut lire aussi ce qui est imprimé en petits caractères.*» Et le comble, c'est qu'un responsable du ministère irakien de l'information donna ce conseil aux journalistes occidentaux accrédités à Bagdad: «Lisez bien le texte...»

La frénésie du direct tue l'information aussi sûrement que l'excès de mobilité paralyse, dans les bouchons, la capacité de se déplacer. Ce commentaire qui est fait, avant toute analyse, ne peut être, instantanément, que répétition de l'annonce que l'événement a eu lieu et qu'on l'a appris à Londres, à Paris, et même à Berne.

On aurait souhaité que le premier souci des rédactions fût, comme dans la chan-

outrance de la gestion publique et la surcharge de nos magistrats, à la tête chacun de plusieurs ministères, empêchent toute vue d'ensemble. Un problème n'est reconnu comme tel que s'il est attribuable à une administration bien précise et cette dernière va le traiter selon ses propres catégories mentales. La politique de sécurité est l'affaire des militaires; les autres secteurs de l'administration ont bien été consultés mais le résultat final n'est rien d'autre qu'un collage artificiel sur fond de bonne vieille défense nationale. ■

cellerie, de se procurer le texte, le traduire (où sont les bons traducteurs? Chose significative, les grands médias qui ne lésinent pas sur les moyens sont avares de traducteurs sérieux) et de l'analyser, puis ensuite de le commenter.

Ainsi une des conditions posées à l'application d'une résolution qui exige un retrait inconditionnel était que «dans le délai d'un mois à compter de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu soit retiré le matériel militaire que certains pays ont livré à Israël sous prétexte de la crise du Golfe».

Le prétexte s'appelait Scuds. Une telle clause aurait éclairé le contexte. Puis, après cinq heures d'agitation, le soufflé est retombé. Les chancelleries avaient lu ce qui était imprimé en plus petits caractères. Les médias eux n'avaient pas

fait leur travail. Passent les médias audiovisuels dira-t-on. Ils sont l'information en continu. La concurrence acharnée ne leur permet aucun recul. Mais la presse écrite? Le délai imposé par les rotatives et la périodicité lui laisse le temps de l'analyse.

Or je n'ai trouvé nulle part le texte complet du message du Conseil irakien. *Le Monde* par exemple, qui a la réputation de donner des documents, n'a présenté que des extraits jugés significatifs. C'est ainsi que la formule importante du message (il s'agit d'«un premier pas» vers le règlement du conflit) est sortie de tout contexte, alors qu'elle peut avoir plusieurs sens.

Qui manipule qui? Qui censure qui? Les médias réclament haut et fort le droit à l'information. Mais ils acceptent, pour des raisons commerciales et parfois de paresse, de travailler dans des conditions qui excluent toute rigueur.

Par exemple, celle, pédantesquement élémentaire: lire avant de gloser. ■

## PETITS PAYSANS

### Contre les cotisations obligatoires

(cfp) On connaît un peu l'Association suisse des petits et moyens paysans (VKMB) depuis le bon résultat réalisé le 4 juin 1989 par l'initiative fédérale pour les petits paysans (49% de oui). Le décès du fondateur n'a pas brisé l'élan de l'association, présidée par un triumvirat formé d'une femme et de deux hommes. Deux grandes actions sont en cours.

L'Association a dénoncé à l'Assemblée fédérale la décision du Conseil fédéral d'élargir le cercle des bénéficiaires de paiements directs jusqu'à des exploitations de 40 hectares (jusqu'ici 15 hectares et 20 hectares en cas de terrain difficile). Elle juge qu'il y a violation de la loi fédérale sur l'agriculture. La commission de gestion du Conseil national pourrait traiter cette plainte au printemps prochain.

L'autre action porte sur les contributions obligatoires aux grandes organisations paysannes, contributions généralement ajoutées au prix de vente des produits. La VKMB a démissionné de l'Union suisse des paysans (USP) parce qu'elle est en désaccord avec sa politique, notamment sur la question

du maintien des petites exploitations dont la disparition est acceptée par l'USP. En bonne logique, l'Association voudrait que les «cotisations forcées» de ses membres n'alimentent plus les caisses de l'organisation ennemie — il s'agit du même genre de contribution que celle que le conseiller national UDC Jean-Pierre Berger voudrait étendre aux arboriculteurs (voir DP 1027). Le co-président Ruedi Baumann (député écologiste bernois) estime que chaque exploitant paie annuellement une cinquantaine de francs sous cette forme, ce qui représente un total de 100 000 francs pour les 2000 membres de la VKMB, somme que l'association verrait d'un bon œil prendre le chemin de ses caisses, pour financer des activités avec lesquelles ses membres soient en accord. Les délégués ont approuvé les démarches prévues par leur comité, mais un recours aux tribunaux n'interviendra qu'en dernier lieu car des négociations permettront peut-être de trouver une solution pragmatique satisfaisante, par exemple sous forme d'une ristourne de la part de l'USP.

# Pauvre poisson...

Figurez-vous que l'un des personnages du roman que je suis en train d'écrire a imaginé, Dieu seul sait pourquoi, de s'intéresser à l'instinct des animaux, notamment des cigognes, des abeilles et des poissons... Moi très ennuyé, car j'ignore tout de la question ! J'ai donc ouvert le livre de Karl von Frisch, prix Nobel, *le Professeur aux abeilles* — son autobiographie. Et je suis tombé sur un passage très intéressant, où il raconte comment, désireux de savoir si les poissons sont sensibles aux couleurs, il a procédé à l'expérience suivante: on présente au poisson-cobaye un godet de couleur bleue, vide, et tout de suite après on lui donne de la nourriture; puis on lui présente un godet rouge, et tout de suite après on lui donne un léger coup de baguette. Très vite, le poisson comprend — et dès qu'il voit le godet rouge, il prend ses jambes à son cou (si j'ose dire).

...Malheureusement, il ne semble pas que MM. Busch, Saddam Hussein, Shamir et Arafat soient parvenus à un niveau de

développement aussi remarquable... Après tout, peut-être sont-ils daltoniens. Les considérations qui précèdent me ramènent tout naturellement au livre de François Masnata: *Le Politique et la liberté*. Car enfin, c'est bien là le problème: comment amener les hommes à établir une corrélation entre telle ou telle de leurs conduites politiques et les conséquences plus ou moins fâcheuses qui en résultent ?

Je songeais à Montesquieu, à son *Esprit des lois* à cette célèbre règle qu'il énonce: pour que la plus grande liberté possible règne dans une société, et la plus grande justice, il faut que les «pouvoirs» soient séparés: l'exécutif, le législatif et le judiciaire — règle observée tant bien que mal en Suisse, où un syndic ne peut faire partie du Conseil communal (mais bien du Grand Conseil); un conseiller d'Etat du Grand Conseil (mais bien du Conseil des Etats ou du Conseil national); où un juge ne saurait être député... Mais de nouveaux pouvoirs sont apparus, à côté des trois que distinguait l'auteur des *Lettres persanes*: le pouvoir industriel et bancaire; le pouvoir des médias; le pouvoir militaire... Combien de colonels, qui sont membres de conseils d'administration divers ? Combien d'hommes d'affaires, qui ont leur mot à

dire, et quelquefois prépondérant, dans tel ou tel quotidien ?

A cet égard, j'ai été frappé par ces remarques de Masnata: toute société, quelle qu'elle soit, est basée sur la contrainte, qui prend parfois la forme de la terreur, mais parfois aussi celle du consensus. Or ce consensus repose à son tour sur une certaine idéologie — laquelle est vécue «dans le cadre d'une société qui en conditionne la forme». «On peut donc considérer que si le sacré est constitutif de tout imaginaire social (et il l'est ! ne parle-t-on pas de sol sacré de la patrie ? de respect sacré du drapeau, de la famille ? de vénération des autorités, de l'Etat ?) il s'enracine aussi bien dans le mythe que dans la religion ou l'idéologie.» (p.183).

Trois parties dans ce livre, très riche, mais très «abstrait» (je souhaiterais un glossaire en appendice), peut-être un peu touffu: 1. Principes préliminaires à une réflexion politique; 2. Construire le politique; 3. La liberté et le politique.

Premier chapitre de cette troisième partie, qui m'a tout particulièrement retenu: «De quelques questions particulières». 1. Sur la part inévitable d'illusion dans le social: le sacré et le politique; 2. Des hommes et des femmes (avec cette remarque très fine: «Mais si les femmes sont utilisées comme force de travail, elles restent néanmoins définies par leur sexe. (...) Elles sont Femmes et non femmes»...) A lire et à relire ! ■

## ici et là

Conférence publique: **Dépérissement des forêts – Mythe ou réalité**. Une mise au point sur ce thème controversé, par M. P. Mühlemann, membre de la direction du programme de recherche Sanasilva. Le 25 février, à 20.30 heures, à l'hôtel Victoria, av. de la Gare 46, à Lausanne. Organisation: SPE, 6, rue Saint-Ours, 1205 Genève.

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb),

Jeanlouis Cornuz, André Gavillet (ag),

Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

L'invité de DP: Jean-Pierre Ghelfi

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10 – Télécopie: 021 312 80 40

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

## EN BREF

Les propriétaires bernois doivent faire deux déclarations différentes de la valeur locative en cas d'utilisation privée d'immeubles, la déclaration admise par les autorités cantonales pour l'impôt de l'Etat et des communes d'une part et la déclaration imposée par le Département fédéral des finances pour l'impôt fédéral direct.

L'Union nationale des étudiants de Suisse (UNES) prépare le lancement d'une initiative pour fixer un taux plancher pour les bourses d'étude. La statistique des bourses payées en 1989 montre de très grandes différences entre les montants octroyés par les cantons et sur la proportion des bénéficiaires par rapport à la population

du canton. Dans 4 cantons cette proportion est supérieure à 1%: Jura 2,72%, Fribourg 1,19%, Tessin 1,12% et Neuchâtel 1,01%. Au bas de l'échelle Schaffhouse 0,26%, Glaris 0,40%, et Vaud 0,41%. Pour les autres cantons la proportion varie entre 0,5 et 1,0%, dont Genève 0,58% et Valais 0,90%. Par habitant cela représentait 72 fr. 32 dans le Jura (sommets) et 11 fr. 18 à Schaffhouse (plancher).

Le banquier privé zurichois Hans Vontobel, de la banque du même nom, vient de publier des considérations personnelles dans un livre intitulé *Unverbuch* (Pas encore comptabilisé). Il rappelle la célèbre pensée: «Le Suisse se lève tôt mais se réveille tard.» C'est à propos de l'adhésion à la CE.

# Ô rage, ô désespoir

Ça bouillonne dans le canton de Neuchâtel.

Dans le Haut, comme on dit ici, quelque huitante personnes ont créé une association dénommée «Haute-Région». Ses membres habitent principalement les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Haute-Région souhaite cependant accueillir aussi des gens de la Franche-Comté voisine, du vallon de Saint-Imier et des Franches-Montagnes.

Leur objectif: faire entendre davantage la voix des habitants de la chaîne jurassienne afin de mieux défendre une région éloignée des grands centres de décision, et donc souvent oubliée par ces derniers.

A l'origine de ce mouvement, le refus, lors d'une votation populaire en automne 1990, d'un projet de réorganisation et de décentralisation de l'administration cantonale. Un échec qui a été vécu par beaucoup comme un traumatisme. Il confirmait à leurs yeux l'égoïsme des habitants du Bas qui ne veulent rien lâcher d'un secteur tertiaire beaucoup plus développé que dans le Haut.

Ce débat régionaliste se double d'un débat politique. Les deux villes du Haut sont à majorité de gauche depuis une septantaine d'années, alors que le Bas a été dominé de tout temps par une majorité bourgeoise.

La fiscalité est plus élevée au Locle et à La Chaux-de-Fonds qu'à Neuchâtel. Moins par volonté délibérée de presser au maximum les contribuables, que du fait de la structure des revenus. Ceux-ci, dans l'ensemble, sont plus modestes, de sorte que la charge fiscale doit être alourdie afin de disposer des ressources nécessaires au fonctionnement des services publics.

Le débat politico-régional ne retient pas une telle explication. Il se résume plutôt dans l'affirmation que là où la gauche est au pouvoir, les impôts sont élevés. Ce qui sous-entend que si la majorité était bourgeoise, elle saurait mieux gérer les affaires et ne ponctionnerait pas autant les contribuables.

La vérité est évidemment tout autre.

Neuchâtel-ville a une fiscalité moins lourde parce qu'elle accueille sur son territoire quelques grandes entreprises qui contribuent substantiellement à remplir la caisse communale. En fait Neuchâtel-ville encaisse à elle seule la moitié du total des impôts des personnes morales payés aux communes.

Pourtant, en dépit de cette manne importante, le chef-lieu est profondément entré dans les chiffres rouges. Les comptes 1990 pourraient boucler avec un déficit double de celui qui était budgété (alors que Le Locle et La Chaux-de-Fonds améliorent leurs comptes par rapport au budget).

Et, ô rage, ô désespoir, le Conseil d'Etat vient de refuser le budget pour 1991. Décision tout à fait unique prise au motif que le déficit prévu dépass-

## ÉNERGIE

### A contre-courant

(jd) Le reproche est souvent exprimé: les Etats-Unis, dans la guerre du Golfe, seraient préoccupés surtout par le libre accès au pétrole. L'analyse, on le sait, est par trop simpliste. Néanmoins les Américains semblent tout faire pour accréditer la validité de cette motivation. Ainsi du récent projet de politique énergétique déposé par l'administration et que le Congrès doit commencer à étudier ce mois-ci encore. Les conseillers du président ont réussi à faire prévaloir leurs options — libre concurrence et rejet de toute fiscalité nouvelle — sur celles du ministère de l'énergie. Le consommateur américain est un dévoreur d'énergie? Qu'à cela ne tienne, on prendra les mesures nécessaires pour répondre à la demande: autorisation de forer des puits dans les réserves naturelles de l'Alaska, facilitation de la procédure en matière de construction de centrale nucléaire, déréglementation des secteurs du gaz et de l'électricité, allègements fiscaux pour développer la production des énergies solaire et éolienne à grande échelle. Pas question par contre de prendre des mesures pour li-

se largement le solde des réserves disponibles. Les édiles ont quelques semaines pour trouver une bonne pincée de millions d'économies et/ou de recettes supplémentaires. Etant entendu que s'ils n'y parvenaient pas, l'Etat pourrait se substituer aux autorités défaillantes.

L'opération demandée ne sera pas facile à conduire. Les autorités du chef-lieu devront vraisemblablement procéder dans le courant des prochains mois à des réformes structurelles. Elles pourront utilement faire des comparaisons avec les coûts des services publics de la Chaux-de-Fonds qui sont nettement inférieurs dans de nombreux domaines pour des prestations équivalentes.

Les «mauvais» gestionnaires ne sont pas nécessairement là où les «bons» le prétendaient.

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Pierre Ghelfi est économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois.

imiter la consommation: l'automobiliste américain continuera de rouler avec l'essence la meilleure marché de tous les pays industrialisés dans des véhicules toujours aussi voraces en énergie. La conservation de l'énergie reste la grande absente de ce projet, avec toutes les conséquences négatives que cela comporte pour l'environnement et pour les rapports Nord-Sud, dans le contexte d'une planète confrontée à l'épuisement des ressources naturelles. Ou comment programmer des déséquilibres et les inévitables conflits qui les accompagnent. ■

Pour compléter cette information, voici les émissions de gaz à effet de serre par pays et par habitant (chiffres 1985):

Australie	11,0 tonnes
USA	10,0
Canada	9,2
Pays-Bas	6,4
Danemark	5,8
Royaume-Uni	5,4
RFA, Belgique	5,3
Autriche	4,2
France, Suisse	4,0
Italie, Suède	3,8
Japon	3,3
Turquie	1,3
Moyenne mondiale	2,5
Zone OCDE	6,1

# M. Cantons à Bruxelles

**(réd) On parle beaucoup de l'Europe des régions, mais qu'en est-il dans les faits ? Les Länder allemands, les provinces italiennes ou les cantons suisses auront-ils encore leur place dans une Communauté européenne où les pouvoirs seront redistribués ? Nous proposons une approche de la question en quelques articles donnant la parole aux personnes du terrain. Aujourd'hui, nous vous présentons le représentant de quelques cantons suisses à Bruxelles.**

M. Hannes Boner, un jeune juriste grison de 27 ans, représente depuis juillet dernier les cantons suisses à Bruxelles. «*C'est un bien grand mot ! corrige aussitôt M. Boner: nous avons demandé aux cantons s'ils seraient intéressés à ouvrir un bureau à Bruxelles; 50% ont dit oui, 50% ont dit non !*» Le directeur de la Fondation pour la collaboration confédérale (à l'origine du projet), M. Hänni, a donc décidé de commencer de façon empirique.

Cinq cantons — Zurich, Berne, Vaud, Lucerne et Soleure — étaient prêts à financer une structure à Bruxelles, acceptant même que l'expérience profite à d'autres. Aujourd'hui, trois nouveaux cantons pourraient rejoindre le groupe (Valais, Thurgovie, Argovie). Leur motivation ? La difficulté à comprendre les textes officiels. «*Par exemple, concernant les marchés publics, le bureau de l'intégration a envoyé aux cantons les directives communautaires. C'est illisible ! Nous, nous leur avons fait un mémorandum.*»

Le Bureau de l'intégration a, on s'en doute, vu d'un oeil suspicieux la création de ce service bruxellois. «*Nous sommes allés discuter avec M. Kellenberger, raconte M. Boner. Nous lui avons expliqué notre projet: offrir des études approfondies sur les questions techniques. Pour nous, il faut agir en complémentarité avec le Bureau de l'intégration.*». Depuis, les relations avec le Département fédéral des affaires étrangères se sont réchauffées et M. Boner est invité à participer aux «*staff meetings*» de la Mission suisse à Bruxelles.

«*Pour éviter justement le double emploi avec le Bureau de l'intégration, nous travaillons sur demande.*». M. Boner, qui travaille dans une étude d'avocats, consacre environ la moitié de son temps à cette tâche (le contrat a d'ailleurs été passé entre la Fondation et le cabinet d'avocats van Bael & Bellis). Il est

aujourd'hui aidé par l'un de ses collègues, M. Mayer, un Allemand ayant grandi à Wintertour et étudié à Neuchâtel. Leur job consiste donc à répondre à des demandes d'information. Les euro-délégués de chaque canton les contactent directement. «*Nous avons ainsi préparé une étude sur les brevets des tenanciers de bistrot pour Soleure et une étude sur la compatibilité des diplômes pour Berne. Si la question est simple, on peut donner une réponse dans les 24 heures;*

*dans le cas d'une étude détaillée, il faut compter environ un mois et demi.*» M. Boner rencontre régulièrement les eurodélégués à Berne. M. Boner ne fait pas — ou pas encore ? — de lobbyisme pour les cantons: «*Les cantons ne sont pas encore organisés ni habitués à cela; seul Berne sait ce qu'il veut. De toute façon, je ne suis qu'un instrument, pas un Monsieur Europe ! Vu la diversité des cantons suisses, et donc de leurs intérêts, je ne me lancerais pas aveuglément dans une telle activité !*»

M. Boner aime ce job qui lui permet «*de faire la synthèse entre ses connaissances de la Suisse et de la Communauté.* Il croit à l'avenir des cantons dans l'Europe de demain: «*Plus l'Europe s'intègre, les régions vont développer leur propre identité; plus on va déléguer des compétences à Bruxelles, les structures nationales vont fondre et les régions acquérir d'avantage d'importance.*»

De Bruxelles: Barbara Speziali

## HAUTS FONCTIONNAIRES

### Le magot de départ

(pi) Le Conseil fédéral a adopté le 30 janvier une ordonnance lui permettant de licencier les secrétaires généraux des départements et les chefs des services d'information sans passer par la procédure habituelle qui garantit aux fonctionnaires la sécurité de l'emploi. Une mesure généralement admise, tant il est vrai que l'on ne peut demander à une personne de faire du bon travail si elle ne peut pas s'appuyer sur des proches collaborateurs avec lesquels elle s'entend. Avec en plus un ou deux collaborateurs personnels engagés sur la base d'un contrat de droit privé, nos conseillers fédéraux pourront ainsi se constituer un mini-«cabinet», au sens français du terme.

La perte de la sécurité de l'emploi doit bien sûr être compensée. Secrétaires généraux et porte-parole des départements verront ainsi leur traitement revalorisé, celui-ci pouvant dépasser le quart de million par an. Et en plus, une indemnité de départ est prévue en cas de mise en congé, voire de départ volontaire du titulaire, pouvant atteindre trois traitements annuels, c'est-à-dire 800 000 francs. Là, on dépasse les

bornes. Nous ne sommes pas de ceux qui se montrent chiches avec les traitements accordés aux magistrats et aux hauts fonctionnaires: si nous voulons disposer de personnel compétent, il faut y mettre le prix. Mais de là à offrir un véritable magot lors d'un départ, il y a des égards disproportionnés par rapport aux risques courus. Car enfin, comment faire croire qu'une personne à ce niveau de compétence puisse rester trois ans sur le carreau avant de retrouver un emploi ? La pratique dans le privé admet dans un cas pareil une indemnité pouvant atteindre six mois de traitement, ce qui nous semble bien suffisant: cela représente déjà au moins 120 000 francs, somme qui laisse à l'ancien collaborateur le temps de se retourner ou la possibilité de s'installer à son compte.

Quant à celles et ceux qui se plaignent de cette «précarisation» de leur emploi, qu'ils comparent avec le bas de l'échelle: les patrons qui se séparent d'un manœuvre lui donnent un préavis légal de deux mois (trois si les rapports de travail ont duré plus de neuf ans); la prime de départ, elle, est inconnue.